



Nos réf : NM/Prg232

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.88 – Travaux de voirie sur la Commune de Maïche lot 2 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise VERMOT – Rectification de la décision 2022.85

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

VU la décision 2022.85 du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

CONSIDERANT l'erreur matérielle intervenue dans le calcul du montant TTC du marché,

CONSIDERANT la rectification qu'il y a lieu d'apporter à l'article 2 de la décision précitée,

### DECIDE

**Article 1** : Le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme de 31 642.75€ HT soit 37 971.30€ TTC.

**Article 2** : les autres articles de la décision n°2022.85 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 restent inchangés.

**Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à l'entreprise VERMOT et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 6 septembre 2022

Le Maire,

Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 8 septembre 2022  
Publié sur le site internet le 8 septembre 2022